

FICHE CURSUS

Département : Musique ancienne

Discipline : Musique de chambre

Ce document a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de la musique de chambre au Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés. Il complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeurs

Marjolaine Cambon, Benjamin Chénier, André Henrich, Evolène Kiener, Stéfan Legée, Gabrielle Rubio, Brice Sailly.

Présentation

La musique de chambre implique un petit groupe d'instrumentistes. C'est un jeu collectif non dirigé. Ce cours vise à renforcer les capacités de jeu tant individuelles que collectives. À cette dimension artistique s'ajoute un apprentissage de techniques de répétition et de travail spécifiques au jeu en groupe. La musique de chambre dans le département musique ancienne est ouverte à tous les instrumentistes souhaitant s'initier à diverses esthétiques du répertoire baroque.

- **Premier cycle**

Conditions d'accès : ouvert aux élèves à partir de 1C3.

Durée hebdomadaire des cours : 40 minutes environ pour chaque ensemble.

Objectifs : initiation à la musique de chambre pour travailler l'écoute, le son, la mise en place et la responsabilité musicale individuelle au profit d'un ensemble.

Evaluation : contrôle continu sous forme d'auditions dans le courant de l'année.

- **Deuxième cycle**

Conditions d'accès : ouvert à tous les élèves instrumentistes suivant des cours au conservatoire dans une discipline instrumentale en 2^e cycle (dans la limite des places disponibles).

Durée : en fonction des projets.

Durée hebdomadaire des cours : 40 minutes pour chaque ensemble.

Objectifs : initiation à la musique de chambre pour travailler l'écoute, le son, la mise en place et la responsabilité musicale individuelle au profit d'un ensemble.

Evaluation : contrôle continu sous forme d'auditions dans le courant de l'année.

- **Troisième cycle court et troisième cycle spécialisé**

Conditions d'accès : ouvert à tous les élèves instrumentistes suivant des cours au conservatoire dans une discipline instrumentale en 3^e cycle court, 3^e cycle spécialisé ainsi qu'aux élèves en CPES ou en perfectionnement en fonction des places disponibles.

Durée hebdomadaire des cours : 1 heure pour chaque ensemble.

Objectifs : travail approfondi sur les spécificités de chaque répertoire. Approfondissement des acquis, travail sur le geste musical, la respiration, les dynamiques de jeu, découverte appliquée des styles en fonction de l'époque et du caractère de l'œuvre. Par ailleurs, les professeurs attendent de la part de chacun(e) responsabilisation, engagement, assiduité et ponctualité au sein du groupe.

Evaluation : dans le cadre de l'examen instrumental de musique ancienne en fin d'année scolaire ou lors d'auditions dans le courant de l'année. Le jury est composé de trois personnes dont un représentant de la direction. Une mention très bien, bien ou assez bien est décernée. Seules les mentions très bien ou bien permettent d'obtenir l'UV complémentaire de DEM.